

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **23 novembre 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Jean-Philippe MOULY, Brigitte BILLOUX.

Excusés : Ernest DURAND donnant pouvoir à Madame PRAT, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : DM – CREDIT BUDGETAIRE

M. le Maire informe que la trésorerie a demandé de régulariser le dégrèvement de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles : en conséquence, Monsieur le Maire explique qu'il faut émettre des annulations de titres sur exercice antérieurs (l'un concerne 2021 et l'autre 2022). La dépense permettant la régularisation de ces reversements sera imputée au compte 673 pour un montant total de 7 758€. Afin de se faire une Décision Modificative du budget est nécessaire.

| Article - Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | | | |
| 673 | Pertes sur créances irrécouvrables | | 7 000,00 € |
| CHAP 022 | Dotations pour dépréciations des actifs circulants | 7 000,00 € | |
| TOTAL | | 7 000,00 € | 7 000,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- D'autoriser l'écriture comptable de la régularisation forfaitaire.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE


